



## Saisie immobilière vente à l'amiable

Par **Cherrier**, le **02/11/2011** à **17:45**

Bonjour,

Je fais l'objet d'une saisie immobilière suite à un prêt bancaire impayé. Je souhaiterais faire une proposition de vente à l'amiable à hauteur de l'hypothèque c'est à dire environ 140 000 € en sachant qu'un agent immobilier a estimé la maison 200 000 €. Que se passera -t-il au niveau fiscal si la maison est vendue en dessous de sa valeur ?

Je vous remercie par avance.

Cordialement.

Charline Cherrier